

AG DES ACTIONNAIRES ORANGE 2024

QUESTIONS CFE-CGC ORANGE ET ADEAS – COMPLÉMENT

Gouvernance

1. Quelles sont les modalités qui définissent la représentation de l'Etat ? La Loi de privatisation fait état de nominations au prorata du capital. Pourquoi des administrateurs qui sont censés représenter l'Etat sont-ils pour partie élus par l'AG ?
2. Quels sont les intérêts croisés actuels et anciens entre les différents membres du conseil dans les deux dernières années qui n'apparaissent pas dans le DEU ? Ex : actionnariat croisé, appartenance à des instances de la même société, anciennes relations client-fournisseur d'une société à l'autre, etc.
3. Quels sont les frais réels du Président dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et notamment de ses déplacements ? Des frais sont-ils pris en charge directement par des filiales ?
4. Comment a été organisée la participation du Président dans le cadre de la négociation de cession des clients d'Orange Bank à BNP Paribas ? Est-il intervenu à titre opérationnel et comment ?
5. Quel est l'intérêt d'Orange d'être membre de la French American Fondation, au regard de ses faibles intérêts économiques aux USA ? Est-ce seulement pour permettre au Président d'Orange d'en être aussi le Président ? Quel est le coût pour Orange ?

Élection de l'administrateur représentant les personnels actionnaires au Conseil d'administration d'Orange

6. A quel titre la direction d'Orange a-t-elle financé une analyse par E&Y d'environ 50 millions de mails comportant ceux envoyés par les organisations syndicales aux salariés, dont ceux de la CFE-CGC ? Quel a été le coût de cette analyse ? Un montant de 500 000 euros est évoqué. Qu'en est-il ?
7. En quoi est-ce dans l'objet social de l'entreprise de s'immiscer dans le conflit entre deux organisations syndicales lors d'une élection en finançant une telle étude à charge contre l'une d'entre elle et fournie à la veille de l'audience du Tribunal de Commerce ?
8. Pourquoi le Directeur juridique a-t-il demandé à E&Y de démontrer qu'il y avait des infractions et des irrégularités ?
9. A quel titre la Direction a-t-elle fait identifier par E&Y les 3 000 adhérents de la CFE-CGC Orange et ses 40 000 abonnés recevant ses publications, ainsi que ceux de la CFDT ?